



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Algérie : la vérité sur la mort de Mohamed Tamalt

Mohamed Tamalt, 42 ans, en grève de la faim depuis trois mois, est décédé dimanche, à l'hôpital de Bab El Oued à Alger, de « complications de santé », selon la version officielle alors qu'il purgeait une peine de prison. CFDT Journalistes réclame que toute la vérité soit faite sur les circonstances de son décès.

Critique du gouvernement algérien, ce blogueur algéro-britannique s'était exilé au Royaume-Uni en 2007 où il avait obtenu le droit d'asile. Mohamed Tamalt fut arrêté fin juin 2016 à son retour au pays. Jugé quelques jours plus tard, il avait été condamné à deux ans d'emprisonnement et à une amende de 200 000 dinars (2500 euros) par le tribunal de Sidi M'Hamed (Alger) pour «outrage à corps constitué» et «atteinte à la personne du président», en application du Code pénal. Le jugement fut confirmé en appel début août. Animateur du site « arabcontext.com » (aujourd'hui fermé) et auteur d'un poème et d'une vidéo diffusée en avril sur Facebook critiquant le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, Mohamed Tamalt ne ménageait pas les autorités algériennes, notamment les membres du gouvernement. Souffrant d'une infection pulmonaire, il avait été victime d'un accident vasculaire cérébral ayant entraîné une opération. Il était dans le coma depuis fin août.

La Ligue algérienne des droits de l'Homme estime que de nombreuses zones d'ombre subsistent dans la condamnation et l'évolution de l'état de santé du journaliste-blogueur. CFDT Journalistes exige, comme le demande plusieurs associations et organisations ainsi que la Fédération internationale des journalistes (FIJ), que toute la lumière soit faite le plus rapidement possible, par

l'ouverture d'une enquête indépendante, sur les circonstances de la mort de Mohamed Tamalt.

Les journalistes de la CFDT réitèrent leur soutien à leurs collègues algériens pour qu'ils puissent pleinement exercer leur métier et s'exprimer sans être menacés par de poursuites pénales-sur la base du Code pénal- lorsqu'ils critiquent le pouvoir en place alors que la Constitution adoptée au printemps dernier est censée promouvoir la liberté de la presse.

Rubrique:

International (/rubriques/international)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 2

Tweeter



Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)